

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
11/02/92

Origine :
DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
les Médecins Chefs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG

(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils
Régionaux

- Mesdames et Messieurs les Agents Comptables
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
 - des Caisses Générales de Sécurité Sociale
 - des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour information)

Réf. :
DGR n° 2704/92

Plan de classement :

274 | | | | | | |

Objet :

Protocole d'Accord "Organismes Sociaux-Assureurs"

Mise à jour de la liste des responsables de contentieux des Caisses Primaires d'Assurance
Maladie habilités

à mener les discussions avec les Compagnies d'Assurances pour l'année 1992.

Pièces jointes :



Liens :

Modif.la DGR n° 2593/9
circ.CNAMTS 1

Date d'effet :

Date de Réponse :

25 Février 1992

Téléphone :

42.79.34.01

@

**Direction de la
Gestion du Risque**

11/02/92

Origine :
DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs et
les Médecins Chefs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
de PARIS et STRASBOURG

(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils
Régionaux
Mesdames et Messieurs les Agents Comptables

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour information)

N/Réf. : DGR n° 2704/92

Objet : Protocole d'Accord "Organismes Sociaux -
Entreprises d'Assurances"
Procédure d'escalade et personnalisation des
relations.

Par circulaire DGR n° 2593 du 04 février 1991, je vous avais demandé de me faire connaître les modifications intervenues dans la liste des responsables appelés à participer à la procédure d'escalade.

Afin de me permettre une mise à jour de cet annuaire pour 1992, je vous serais obligé de m'indiquer dans les meilleurs délais et au plus tard le **25 février 1992** les éventuelles modifications intervenues dans votre organisme.

Vous voudrez bien me signaler également tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone survenu depuis l'établissement de la liste pour 1991.

Dans le cas où aucune modification n'aurait eu lieu depuis la parution de ladite liste, je vous serais obligé de me le préciser.

Pour le Directeur,
le Directeur-Adjoint

G. DORME